



Association forestière
DE LA VALLÉE DU ST-MAURICE

Soumission de projets

Critères d'admissibilité

Les activités doivent informer les jeunes sur le milieu forestier et les sensibiliser à l'importance de l'arbre et de la forêt. Elles doivent s'adresser à des jeunes qui résident ou étudient en Mauricie. Elles doivent être réalisables dans un délai raisonnable.

Activités et dépenses non admissibles

Les travaux de réfection de cours d'école, les plantations d'arbres exotiques et autres activités qui ne mettent pas à l'avant-plan l'éducation au milieu forestier de la Mauricie ne sont pas admissibles.

Activités privilégiées

Les activités qui auront des répercussions durables dans le temps seront privilégiées.

Un formulaire de présentation de projet est disponible au :

www.afvsm.qc.ca/fonds-mauricie-capitale-forestiere-canadienne-mcfc-en-2001/

Chaque demande sera étudiée et présentée au conseil d'administration suivant la réception de la demande. Les versions PDF peuvent être acheminées par courriel à :

info@afvsm.qc.ca

Les versions papier peuvent être postées à :

**Association forestière
de la Vallée du St-Maurice (AFVSM)**

**500, avenue Broadway, bur. 210-220
Shawinigan (Québec) G9N 1M3
Téléphone : (819) 536-1001
Télécopieur: (819) 536-4002**

FONDS MCFC

MAURICIE, CAPITALE
FORESTIÈRE CANADIENNE

Un programme de
subventions pour des projets
éducatifs à caractère forestier

*Un fonds au service
de l'éducation!*

En 2001, la Mauricie détenait le titre de Capitale forestière canadienne. Les membres du comité d'organisation de l'événement ont voulu laisser une empreinte durable de ce titre dans le paysage régional. Ils ont ainsi instauré le Fonds MCFC qui constitue un legs important pour assurer la continuité de ce titre dans le temps.

Objectifs du Fonds

Le Fonds MCFC vise à soutenir des projets destinés aux jeunes et comportant un caractère éducatif en lien avec l'arbre, la forêt et les ressources du milieu forestier. Il vise également à encourager l'excellence académique et professionnelle par l'octroi de bourses d'étude dans les domaines liés au milieu forestier.

Octroi des bourses ou des appuis financiers

La direction de l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice (AFVSM) a pour mandat de faire des recommandations à son conseil d'administration sur l'octroi de bourses d'études et/ou le versement d'une subvention pour le financement d'un projet ou d'une activité et ce tout en assurant la perpétuité du Fonds.

Notre soutien :

Une contribution maximale de 500\$ peut être octroyée par projet.

L'AFVSM souhaite pouvoir participer à un projet accepté et offre d'animer une activité en lien avec le projet et la forêt.

Votre participation :

• Inscrire de manière visible dans vos documents officiels l'aide financière de l'AFVSM pour votre projet.

• Faire un bilan final après l'activité, sous forme de photos et/ou articles faits par les jeunes.

Pour plus d'information, contactez-nous :
819-536-1001
info@afvsm.qc.ca



*La forêt, notre héritage
Le cœur de notre avenir*

